



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 21 septembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	59

#### Date de convocation

**15 septembre 2022**

**Développement local –  
Charte de territoire**

**N° de la délibération  
2022-548**

Secrétaire de séance :  
Danielle LECOMTE

Le 21 septembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle « Espace des Collines » à Saint Donat sur l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), M. Fabrice LORIOT (pouvoir à M. Claude FOUREL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Christèle DEFRANCE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Amandine GARNIER, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Le projet de territoire d'ARCHE agglo est une feuille de route pour le territoire ARCHE Agglo à l'horizon 2040. Son élaboration a favorisé le rassemblement de nombreux acteurs tout au long de l'année 2021/2022.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que la charte de territoire est le fruit d'un travail de diagnostic, de consultation et de concertation entre les élus, les forces vives du territoire, les habitants et les agents de la collectivité. Cette feuille de route affirme l'identité du territoire ARCHE Agglo et donne du sens à l'action de la Communauté d'Agglomération, des 41 communes et des acteurs.

Considérant que ce cadre permet de gagner en légitimité vis-à-vis des acteurs institutionnels pour s'engager dans des partenariats et des contractualisations, comme le Contrat de relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et les Conventions Territoriales Globales avec les CAF, offre aussi plus de lisibilité à la population et constitue un outil précieux pour nos partenaires actuels et futurs ;

Considérant que la charte est un document de référence décliné en 5 orientations stratégiques et 35 objectifs dont le fil rouge est axé sur la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire et un développement homogène et équilibré du territoire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération et des trois bassins de vie qui structurent ce territoire dans une logique de partenariat avec les collectivités voisines ;

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 22 juin 2022,

Considérant la Charte de territoire adressée aux 41 communes en juillet 2022 qui ont été invitées à faire part de leur avis/remarques/suggestions ;

Considérant les remarques formulées lors de la phase de consultation des partenaires,

Considérant les prochaines grandes étapes du calendrier du projet de Territoire à savoir :

- ✓ Recensement des projets communaux qui vont alimenter le programme d'actions du projet de territoire et le CRTE (jusqu'à la mi-septembre)
- ✓ Elaboration des fiches actions en cours avec les services et les Vice-Présidents, dans l'esprit de la charte de territoire (septembre/octobre)
- ✓ Analyse financière avec l'appui du cabinet Finances Consult sur la base du Plan prévisionnel des investissements de l'Agglomération (septembre/octobre/novembre)
- ✓ Réflexion sur l'organisation interne pour accompagnement de la mise en œuvre du projet de territoire (octobre/novembre)
- ✓ Validation du projet de territoire en Conseil d'Agglomération du 14 décembre ou début janvier
- ✓ Vernissage du projet de territoire sur les 3 bassins de vie (début d'année 2023)

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la Charte de territoire telle qu'adressée aux communes début juillet 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 21 septembre 2022.